

MAIRIE DE MURATO

DELIBERATION DL-2024-44

Date de la convocation : 27/09/2024

Nb Conseillers afférents au CM: 15

Nb Conseillers en exercice: 14 Nb Conseillers présents: 12 Nb Conseillers représentés: 1

Quorum: 8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 octobre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS: M. ANTONI Francis, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien,

M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS: M. MAZZONI Pierre-Ange.

REPRESENTES: M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude.

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé

secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2024 (Attribution n°3)

Monsieur le Maire expose au Conseil

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à la vie associative locale, il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	OBJET	MONTANT
AS Nebbiu Conca d'Oru	Sport	1 500,00 €
I Zitelli Muratinchi	Jeunesse	500,00 €
Tenda VTT Natura	Sport	400,00 €
TOTAL		2 400,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré

Pour : 13 Contre : Abstentions :

- ACCEPTE la proposition ci-dessus énoncée ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet;

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS. Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-212001721-20241004-DL-2024-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024 Publication : 08/10/2024 POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI
M. Claude FLORI

